



**Fabula / Les Colloques**  
**Fiat pax. Le désir de paix dans la littérature  
médiévale**

---

## Les étroits sentiers de la paix dans la *Geste des Loherains*

The Narrow Paths for Peace in the *Geste des Loherains*

**Jean-Charles Herbin**

---



### **Pour citer cet article**

Jean-Charles Herbin, « Les étroits sentiers de la paix dans la *Geste des Loherains* », *Fabula / Les colloques*, « *Fiat pax. Le désir de paix dans la littérature médiévale* », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document9157.php>, article mis en ligne le 02 Juillet 2023, consulté le 14 Mars 2025

---

# Les étroits sentiers de la paix dans la *Geste des Loherains*

## The Narrow Paths for Peace in the *Geste des Loherains*

**Jean-Charles Herbin**

---

La *Geste des Loherains* (ci-après la *Geste*) désigne un cycle épique composé de six chansons datées des xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles, mais dont certains épisodes ont toute chance d'être beaucoup plus anciens<sup>1</sup>. L'action est censée se passer avant Charlemagne, mais on devine que le règne de référence est plutôt celui de Charles le Chauve. La *Geste* s'attache à la rivalité de plus en plus cruelle et destructrice qui oppose les deux grands lignages des Loherains et des Bordelais-Flamands, affrontement culminant dans *Anseÿs de Gascogne*, qui, à partir des meurtres de Fromondin, de Gerbert, puis de Bauche le Cors, relate trois guerres, dont une *quasi* mondiale, aboutissant à la ruine du royaume de France et à la destruction du royaume de Gascogne.

Si notre langue a acclimaté depuis une époque récente l'expression « sur le sentier de la guerre », qui provient du domaine nord-américain<sup>2</sup>, elle n'a rien lexicalisé pour désigner les voies de la paix. En vérité, il vaudrait mieux – au risque d'être à nouveau anachronique – parler ici d'autoroutes de la guerre et d'étroits sentiers de la paix, tant l'action épique de nos chansons roule plus volontiers sur les conflits sanglants opposant des chevaliers bardés de fer que sur les démarches réfléchies de clercs de bonne volonté. Comme le constatait François Suard à propos de la *Geste*, « [l]es poèmes ne cessent de souligner la puissance du destin et de montrer le caractère inévitable des affrontements, la fragilité des espoirs de paix » (Suard, 1992, p. 7).

C'est pourquoi, tout en examinant de plus près les forces en présence dans la perspective du bellicisme démesuré des uns face au pacifisme tout relatif des autres, nous voudrions broser rapidement ce que l'on pourrait appeler le tableau psychologique de l'aristocratie laïque qui se donne à voir dans la *Geste*.

---

<sup>1</sup> Pour la présente contribution, nous nous référons aux éditions de la bibliographie sous les titres suivants : *Gerbert* pour *Gerbert de Mez* (éd. Taylor, 1952), *Hervis* pour *Hervis de Més* (éd. Herbin, 1992), *Garin* pour *Garin le Loherenc* (éd. Iker-Gittleman, 1996-1997), *La Vengeance Fromondin* (éd. Herbin, 2005), *Yonnet* pour *Yonnet de Metz* (éd. Herbin, 2011), *Anseÿs* pour *Anseÿs de Gascogne* (éd. Herbin/Triaud, 2018), *Mort Garin* pour *La Mort Garin le Loherain* (éd. Herbin, 2023). C'est nous qui traduisons les passages cités.

<sup>2</sup> Expression probablement venue du genre cinématographique du western, qui n'est pas si différent qu'on pourrait le penser des chansons de geste qui nous occuperont ici.

Dans un second temps, nous envisagerons la question en fonction des différents types d'affrontements qui occupent les vers de nos chansons et des différentes manières de parvenir à la paix.

Enfin, nous essaierons de comprendre pourquoi, malgré l'existence d'intermédiaires bien identifiés, il est si difficile pour les poètes d'évoquer longuement la paix.

## La guerre : une occupation aristocratique parmi d'autres

Il est clair que dans les chansons de geste, et en particulier dans la *Geste des Loherains*, la guerre n'est jamais donnée comme une horreur absolue, bien au contraire, par des « chevaliers qui ne désirent rien tant que d'en découdre.., car tout cœur noble aspire à l'honneur par-dessus tout<sup>3</sup> ». Pour des chevaliers dignes de ce nom, il n'est pas question de « mourir sur leurs lits lâchement comme des vaches dans leurs étables<sup>4</sup> » ; en vérité, « vous n'entendrez jamais chanter une chanson à la gloire de ceux qui vivent si longtemps que l'on finit par les retrouver morts dans leur lit<sup>5</sup> ». Dans la mentalité aristocratique – qui est celle que les poètes prennent en compte à peu près exclusivement –, la guerre est parée de maintes vertus. Elle permet notamment de défendre l'honneur du lignage, c'est-à-dire d'affirmer son existence<sup>6</sup> et de « [son] droit maintenir » (*Garin* 8119), et d'en souder les éléments dans une action commune, ainsi que de reconnaître les héros du lignage et de les donner à connaître aux autres lignages et à la postérité, la pire crainte étant que « *Male cançon de nus chantét ne seit*<sup>7</sup> » (*Chanson de Roland* 1014, ou encore 1466) ; les poètes emploient parfois le mot « *tournoi* » pour désigner une véritable bataille lors de laquelle un chevalier nouvellement adoubé doit faire ses preuves, ainsi pour Fromondin devant Bordeaux assiégée dans *Garin* :

*Garin* 8191-8194 : Envoyez un messager au roi pour lui demander qu'un tournoi ait lieu demain matin, dans lequel nous éprouverons comment votre fils Fromondin saura attaquer, esquiver et faire face à ses mortels ennemis. [*mandez au roi le tornoi le matin, / s'esproverons vostre fil Fromondin, / comment savra ne torner ne guenchir, / nē enconter ses mortex anemis.*]

---

<sup>3</sup> « *chevalliers (...) quy riens tant ne desir[ent] que le hutin* », car « *chascun gentil coeur desire honneur sur toute rien* », *Anseÿs*, 5-53.

<sup>4</sup> *Anseÿs*, 55-56.

<sup>5</sup> *Anseÿs*, 55-60.

<sup>6</sup> Ainsi : « *S'or ne te vanges, tot as perdu ton pris* » (*Mort Garin* 788).

<sup>7</sup> « *Qu'une chanson déshonorante ne soit chantée sur nous* » ; cette préoccupation se retrouve chez les Loherains (voir plus haut, note 5).

Pas question de rendre le nouveau chevalier sensible à son devoir de chrétien envers le menu peuple, comme le voudrait un certain idéal romanesque, mais de lui asséner la principale injonction qui pèse désormais sur ses épaules :

*Garin 8454-8459* : Tu n'es ni un valet, ni un pauvre hère ! Tu seras un comte de haut rang si tu vis assez longtemps. Sois donc vaillant et audacieux, cruel et violent contre tes ennemis ; donne les riches fourrures aux pauvres chevaliers : c'est en agissant ainsi que tu pourras monter en prix. [*Tu nen es mie ne garçons ne frarins ! / Hauz quens seras, se tu longuement viz. / Or soies preuz et conquerranz toz dis, / fel et estolz contre tes anemis ; / as povres homes<sup>8</sup> donez et vair et gris : / par ceste afere porroiz monter en pris.*]

Dans le même ordre d'idées :

*Mort Garin 528-530* : Quel malheur pour toi, Guillaume, ami cher, toi qui étais féroce et cruel à l'encontre de tes ennemis, mais réservé et humble à l'égard de tes amis ! [*Con marz i futes, Guillaumes, doux amis, / Fiers et estranges envers tes enamis, / Chiers et humiles et douz [a] tes amis !*]

*Mort Garin 3030-3032<sup>9</sup>* : Quel malheur pour toi, noble comte palatin, toi qui étais féroce et cruel à l'encontre de tes ennemis, doux et humbles à l'égard de tous tes amis ! [*Com mar i fustes, gentis cuens palezzins, / Fiers et estranges envers tes enamis, / Douz et humiles envers toz tes amis !*]

Au fond, même si elle suspend ces autres occupations de la noblesse, la guerre ne diffère pas fondamentalement de la chasse ou de la prédation animale et de l'activité amoureuse, comme l'illustrent volontiers des comparaisons récurrentes<sup>10</sup> :

*Mort Garin 2193-2195* : Aubri le Bourguignon chevauchait devant tous les autres, bruissant comme un gros aigle, un oiseau féroce qui ne fait qu'une bouchée des autres oiseaux. [*Devant ax toz Aubris le Borgoignons ! / Autresi bruit cons uns allerions, / .i. fiers oiseaux que les autres confont.*]

*Anseÿs 1939-1944* : Pas une parole, pas un mot ne furent échangés : comme le loup enragé et affamé se jette parmi les brebis pour saisir sa proie ou comme le faucon s'abat, poussé par la faim, sur les perdrix, autant que leurs chevaux peuvent galoper sous eux, les mortels ennemis se jettent l'un sur l'autre. [*Onques n'i ot parole ne devis : / Si com li leus esragiés et famis / Por proie prendre quant se fiert es brebis, / Ne com faucons familleus es pietris, / Tant com cevas puet des[o]us aus venir, / Fiert li uns l'autre des morteus anemis.*]

---

<sup>8</sup> Les povres homes dont il est question ici ne sont pas les pauvres gens du peuple chrétien, mais les chevaliers pauvres qui doivent se mettre dans la clientèle du riche seigneur que Fromondin est destiné à devenir.

<sup>9</sup> Voir encore *Gerbert* 6953-6955, *Anseÿs* 10760-10763.

<sup>10</sup> Nous ne tenons pas compte ici des comparaisons rapprochant un chevalier furieux d'un lion, puisqu'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une expérience de la vie chevaleresque. Pour le loup, voir David Aubert, *Prose d'Anseÿs*, 16-234 ; 17-215 ; 37-134 ; 39-179/181 ; 57-26 ; 57-348 ; 57-553 ; 70-251 ; pour le sanglier, 16-236/237 ; 16-283 ; 19-89 ; 25-110 ; 37-433 ; 57-699 ; 67-107.

*Anseÿs* 5611-5612<sup>11</sup> : De même que l'alouette fuit devant le faucon, les Lombards et les Bourguignons s'enfuient de lui. [*Si com l'aloë fuit devant le faucon / Fuient de lui Lombart et Borgegnon.*]

Et pour le domaine courtois :

*Anseÿs* 6879-6880 : Plus désireux de la bataille et de la mêlée générale que l'amant ne peut l'être de voir son amie en privé. [*Ki plus desirent et bataille et menlee / Quë uns amans s'amie a recelee.*]

Ou encore :

*Garin* 8645 : Il convoite son adversaire plus que la femme ne désire son mari. [*plus le covoitte que fame son mari.*]

Et dans la *Prose d'Anseÿs* de David Aubert :

*Prose d'Anseÿs* 7-55 ; 19-34/36 ; 26-25/27 : Alors entrèrent sur le champ de bataille Anseÿs, Hervault, Guiré, plus désireux d'en découdre que l'amant ne désire son amante (...) désirant l'affrontement autant que l'amant désire son amante (...) et ils désiraient d'en découdre et de s'affronter autant que l'amant désire un baiser de son amante. [*et se mirent a plaine champaigne contre Anseÿs, Hervault, Guirés et plenté d'autres, quy plus desiroient la bataille que l'amant ne fait s'amie (...) desirant la joute autant que l'amant fait l'amyte (...) et plus desiroient la joute et le hutin que l'amant ne desire ung baisier de s'amie.*]

De plus, la guerre est une activité hautement ritualisée et reliée au cycle des saisons, c'est-à-dire à la Nature. Ce n'est pas un hasard si nombre de combats ou reprises des hostilités au printemps correspondent dans nos chansons au développement du motif de la *reverdie* :

*Mort Garin* 3809-3815<sup>12</sup> : C'était au mois de mai, par une forte chaleur, les arbres se chargent de feuilles et de fleurs, les oiseaux, petits et gros, chantent, que le vieux Fromont revient de la cour [du roi Yon] ; il revient à Bordeaux, ville de son lignage. Ayant gravi l'escalier qui mène à la plus haute salle, il trouve son fils Fromondin affligé et contrarié. [*Ce fu en may, que granz fu la cholor, / Cil arbres chargent de fuilles et de flors, / Li oisés chantent, li granz et li menors. / Li viauz Fromonz repaire de la cort, / Vint a Bordele, qui fu son ancessor. / Les degrez monte sus ou palais hautor, / Fromondin trueve dolanz et corroçous.*]

---

<sup>11</sup> Cf. encore *Garin* 214-215, 4861-4862, 7128, etc., *Gerbert* 5744-5746, 6014-6016, 7000, 7147, 7263, 10019-10020, etc., *Anseÿs* 2120-2121, 4057-4058, 5229-5230, 5734-5735, 6038-6039, 7223-7224, 11864-11866, 12446, 17260, 17351, 22290, 23598-23600, etc.

<sup>12</sup> Cf. encore *Garin* 288-291 ; *Mort Garin* 1979-1997 N, 2353-2354, ainsi que l'Annexe XXX, 1-4 ; *Gerbert* 2511-2520, 2528-2529, 5889-5892 ; *Anseÿs* 7499-7511, 9459-9463, 20514-20522.

Il est à noter, comme l'apprendront à leurs dépens le duc Bégon et l'évêque Lancelin, que l'on peut être tué à la chasse aussi bien qu'à la guerre. Et la guerre, à la belle saison, reprend ses droits sur la chasse...

Dans la guerre, on distingue bien des fous et des sages, mais rien n'est jamais définitif. Ainsi, un dangereux psychopathe comme Bernard du Naisil, qui ne rêve que combats, meurtres, trahisons, destructions et pillages, se trouvant à l'article de la mort, revêt pour la seconde fois la bure du moine, quitte à se défroquer sitôt guéri. Il a d'ailleurs si bien éduqué son fils Fauconnet que celui-ci, entendant son père qui, sur le point d'être décapité et mis en pièces par ceux qui l'ont fait prisonnier, lui demande de rendre aux assaillants le château du Naisil, répond :

*Garin 4255-4260 : Seigneur, dit Fauconnet, vos paroles sont vaines ! En vérité, si j'avais un pied au Paradis et l'autre au château de Naisil, je retirerais mon pied du Paradis et je m'enfermerais dans le château de Naisil, prenant avec moi bon nombre de mes amis. [Sire, dit Fauconnez, por noiant l'avez dit ! / Certes, se je tenoie .i. pié en Paradis / et l'autre pié tenoie el chastel de Nesil, / si retrairoie je celui de Paradis, / et enteroie, pere, el chastel de Nesil, / environ moi prendroie asez de mes amis.]*

On retrouve le même entêtement, formulé à peu près dans les mêmes termes, dans la bouche de Fromondin refusant d'admettre que son beau-frère Hernaut puisse prétendre gouverner ses fiefs après que lui-même a été contraint de se faire moine :

*Gerbert 9371-9374<sup>13</sup> : Si j'étais à moitié au Paradis et que je voyais l'Enfer grand ouvert [devant moi], plutôt que d'abandonner mon fief au comte Hernaut, je préférerais prendre mes quartiers en Enfer. [S'en Paradiz estoie la moitié / Et je veïsse Enfer desverroillié, / Ainz que laisase au conte Hernaut mon fié, / Miex ameroie en Enfer herbergier.]*

En clair, nos héros épiques préfèrent la guerre en ce monde à la paix éternelle que leur offrirait le Paradis...

Nous ne ferons qu'évoquer ici, l'ayant déjà sollicité plus haut et examiné ailleurs<sup>14</sup>, le discours mortifère hallucinant que tient le roi Gérin avant la bataille décisive en Santerre, dans lequel il déclare notamment :

*Anseÿs 16774, 16776, 16778, 16780-16781, 16786-16787, 16791-16793 : Qu'aujourd'hui la chevalerie soit mise à l'honneur (...), et sachez-le bien dès maintenant, un chevalier qui meurt dans sa maison (...) n'est ni un vrai chevalier ni un noble digne de ce nom, et sa mort n'a pas plus de valeur que celle d'un mouton ! (...). Un vrai chevalier ne doit pas chercher l'occasion de repos, mais au*

---

<sup>13</sup> Voir encore, à propos d'un cheval de guerre tout à fait extraordinaire, *Gerbert 4318-4324*.

<sup>14</sup> Herbin, 2021, p. 33-41, en particulier p. 35-37.

contraire se plonger sans répit dans la guerre jusqu'au cou (...). Par nature, un chevalier ne doit pas vivre longtemps après avoir été adoubé, sauf s'il y parvient en guerroyant.

Un personnage comme Bauche le Cors, qui mourra saintement, toujours prêt à trouver un moyen pour éviter la guerre, refuse toutefois l'humiliation de l'exil, malgré l'intervention de l'archevêque de Reims et les exhortations des quatre saintes personnes que sont saint Léger, saint Guénolé, saint Valéry et saint Sylvestre. Bauche est un bel exemple de la limite que nos chevaliers mettent à leur humilité : tout en assurant le roi qu'il tient à la paix, il se sent quand même obligé d'ajouter que ce n'est pas parce que le roi lui ferait peur le moins du monde, dernière parole qui ruine, au fond, la crédibilité de son désir de paix.

Nos personnages cèdent toujours à leur désir de vengeance, même après avoir mûrement réfléchi à leur situation de pécheurs en danger de damnation ; le cas le plus emblématique est Guillaume de Monclin, mené dans ses derniers retranchements par les assaillants qui encerclent son château de Valparfonde : alors même qu'il vient juste de terminer une ardente prière à la Vierge Marie, reconnaissant ses fautes et battant sa coulpe, il aperçoit une arbalète chargée, la saisit et tue le jeune Rigaut qui menait l'assaut (*Garin* 18451-18473)<sup>15</sup>.

Dans tout cela, bien peu de compte est tenu du petit peuple, pourtant le premier à souffrir des guerres aristocratiques. Une exception, toutefois, la chanson d'*Anseÿs*, dans laquelle les belligérants s'engagent à ne pas ravager le pays, mais c'est bien la seule fois que cette idée paraît leur venir<sup>16</sup>. Encore devine-t-on que cette démarche n'est sans doute pas totalement dénuée d'arrière-pensées relatives aux pertes de revenus que les destructions pourraient entraîner pour le roi et, surtout, pour le comte de Flandres, sur les terres duquel la rencontre décisive doit avoir lieu.

## Différents types de guerre, différents moyens d'en sortir

Nos chansons connaissent trois grands types de guerre : premièrement, les guerres religieuses ou à connotation religieuse ; deuxièmement, les guerres royales, c'est-à-dire dynastiques ou menées au nom du royaume – pour autant qu'on puisse les

---

<sup>15</sup> Évoquons aussi l'entêtement de Fromondin qui refuse toute composition quand il découvre que Gerbert a fait sertir le crâne de son père Fromont dans le fond d'une coupe à vin : « Vous ne pourrez jamais faire la paix avec nous, par saint Simon, tant que nous ne vous aurons pas ôté la vie. [*Ja n'arez pais, par le cors saint Simon, / Deci atant quë ocis voz aron.*] » (*Gerbert* 13498-13499) ; voir aussi *Gerbert* 13512-13513.

<sup>16</sup> La *Geste des Loherains* contient un nombre impressionnant de passages rendant compte des exactions dont les Chrétiens sont capables envers d'autres Chrétiens, cf. Herbin, 2000.

distinguer des suivantes, l'Empire étant considéré par les Carolingiens comme un bien de famille plus que comme un État (ce qui était encore largement le cas pour le royaume de France à l'époque de saint Louis) ; troisièmement, les guerres privées, c'est-à-dire aristocratiques.

Pour les premières, qui s'apparentent aux croisades – n'oublions pas que l'Église tolérait les jongleurs qui chantaient de geste parce qu'ils chantaient aussi les vies des saints –, la fin ultime n'est pas la paix à proprement parler, si l'on conçoit celle-ci comme le silence des armes : on ne fait pas la paix avec les ennemis de Dieu, on les extermine ou, dans de très rares cas, on les convertit. Les deux types d'aboutissements se rencontrent dans nos chansons, ainsi avec la conversion du roi Amaudas de Tarascon dans *Gerbert* (v. 12498-12530) ; ajoutons la conversion du brigand Thierry dans *Hervis* (v. 4254-4269), dont on peut se demander si c'est un païen qui se convertit ou un Chrétien dévoyé retrouvant le droit chemin. Mais, pour l'essentiel, les affrontements contre les Sarrasins, s'ils admettent quelques joutes exemplaires<sup>17</sup>, se terminent inlassablement et complaisamment par des massacres joyeux<sup>18</sup> :

*Garin* 234-236 : Que conter ? Que dire ici ? Les Chrétiens en ont tué plus de trois mille, qui gisent à travers la campagne comme des chiens. [*Qu'en conteroie, ne qu'en diroie ci ? / Plus de .iii. mil lor en i ont ocis, / parmi cez chans gisent come mastin.*]

*Garin* 347-349 : Ils n'épargnent nullement ceux qui leur tombent sous la main, ils les mettent partout et tous en pièces, plus de dix mille en gisent à travers la campagne. [*Cex qu'il encontrent ne vont pas espargnant, / toz les detrenchent, et derriere et devant, / plus de .x. mil en gisent par le chanp.*]

*Garin* 532-535<sup>19</sup> : Aucune coiffe, aucun heaume ne peuvent résister à ses coups ; il en abat, tranche et tue un si grand nombre que l'herbe de la colline en est toute sanglante du sang vermeil qui s'écoule des Sarrasins. [*Coiffe ne heaume ne poet ses cox tenir ; / tant en abat et detrenche et ocit / sanglente en est et l'erbe et le larriz / del sanc vermeill qui des Sarrazins ist.*]

Ce n'est donc pas la paix que l'on recherche lors des affrontements contre les Sarrasins, mais une solution radicale et définitive, avec l'aval de Dieu et de la Vierge Marie (*Garin* 485-492, 499-502).

Les guerres royales, dont certaines sont implicitement dynastiques, comme on s'en rend compte dès lors qu'on identifie Fromont avec Pépin ii d'Aquitaine<sup>20</sup>, ne peuvent

<sup>17</sup> Dont les Chrétiens sortent immanquablement vainqueurs : *Garin* 427-436 (Clotaire), 460-526 (Godin), *Gerbert* 4045-4053 (Charboncles), etc.

<sup>18</sup> On a même pu parler de « génocide joyeux », cf. Payen, 1979.

<sup>19</sup> On pourrait encore citer *Garin* 475-477, 619-623 ; *Gerbert* 4101-4102, 4120-4123, 10055-10058, 12130-12132, 14371-14376, etc.



guère avoir de solution, sauf à éliminer plus ou moins radicalement celui qui conteste le pouvoir du roi ou de l'empereur<sup>21</sup>. Dans l'Histoire, Pépin II d'Aquitaine a été emprisonné à Senlis par Charles le Chauve (et probablement mis à mort discrètement) ; dans la *Geste*, Fromont, qui a abandonné le christianisme, est mis à mort par l'émir lorsque celui-ci, dont le fils a été tué par Fromondin, constate que la conquête du royaume franc n'est pas la simple promenade annoncée par Fromont. Il peut s'agir aussi, à l'occasion, de protéger le royaume contre un grand feudataire turbulent qu'il faut faire rentrer dans le rang, ainsi du duc de Richard de Normandie, vaincu par Bégon et Garin (*Garin* 1085-1155). La solution consiste alors à amener le vaincu à faire amende honorable devant le roi et à s'acquitter des dommages qu'il a pu faire subir au royaume (*Garin* 1149-1155). Mais les rebondissements perpétuels de la guerre dans notre *Geste* montrent que c'est plus facile à conceptualiser qu'à réaliser.

Quant aux guerres proprement privées, de nature exclusivement aristocratique, elles constituent le fondement même des chansons de la *Geste*, sauf *Hervis*, Metz et la Lorraine paraissant exister dans cette chanson en dehors de tout lien féodal. Le mécanisme de ces guerres est quelque peu répétitif : un meurtre (celui de Bégon, de Garin, de Fromondin, de Gerbert, d'Yonnet) entraîne aussitôt une vengeance. Au fur et à mesure que se constitue la *Geste*, l'enchaînement des meurtres et des vengeances rend tout espoir de paix illusoire. On est en face, comme le formule le poète de *Gerbert*, d'une guerre « *qui ja ne prendra fin* », dont les enfants héritent des parents indéfiniment<sup>22</sup>. À la fin de *Garin*, la guerre privée qui oppose les Loherains aux Bordelais n'est pas terminée, puisque Garin, ayant réuni ses ennemis, pensant faire la paix avec eux avant de partir pour la croisade, est assassiné à Génivaux, à côté de Metz. On pouvait croire, à la fin de *Gerbert*, que la guerre était enfin parvenue à sa fin, puisque Fromont et son fils Fromondin étaient morts, mais c'est sans compter sur le retournement de Ludie, fille de Fromont, qui relance la guerre entre Loherains et Bordelais en faisant assassiner le roi Gerbert par ses propres neveux. À la fin d'*Ansej's*, guerre royale et guerre privée sont terminées (même si le poète indique que le principal vainqueur, le comte de Boulogne, a eu neuf enfants, ce qui laisse la conclusion ouverte). *Yonnet* se termine sur la disparition complète des deux lignages ennemis, résolution la plus implacable du conflit qui les opposait et dévastait le royaume. La *Vengeance Fromondin*, dans la perspective qui nous

<sup>20</sup> Voir Herbin, 2016.

<sup>21</sup> Comme les Carolingiens savaient si bien le faire, y compris à l'intérieur de leur propre famille.

<sup>22</sup> *Gerbert* 2471 ; ou encore : la grande guerre sans fin, qui recommença d'héritier en héritier [*la grant guerre qui onques ne prist fin / Car d'hoir en hoir la covint restablir.*] » (*Garin* 11052-11055) ; dans le même ordre d'idées, la liste des belligérants successifs dressée par le remanieur du manuscrit N dans *Yonnet de Metz*, Annexe III, 2133-2142. La *Geste* tout entière, à l'instar de la chanson apparemment la plus ancienne du cycle, fonctionne comme une 'machine infernale', cf. Herbin, 2008. Voir aussi Dalens-Marekovic, 2008, en particulier p. 154 : « Ce qui confère au cycle des Lorrains sa couleur tragique est que, si la guerre est invivable, la paix est impossible ».

occupe, clôt le débat de la manière inverse de celle d'*Anseÿs* : le roi de France mate le comte de Flandres et ses alliés, un peu comme si la *Vengeance Fromondin* n'était qu'une réponse cinglante aux attaques d'*Anseÿs* contre la monarchie capétienne.

Quoi qu'il en soit, toute possibilité qui s'offre d'aboutir à une paix se trouve contrariée, soit par un individu qui, par son comportement, implique le lignage dans une nouvelle guerre, ainsi, Thibaut du Plasseÿs qui, probablement pour se venger d'avoir perdu l'occasion d'un beau mariage, laisse ses serviteurs tuer son rival heureux, le duc Bégon, en feignant de le prendre pour un simple braconnier (*Garin* 9889-9892) ; soit au nom de l'honneur du lignage, ainsi, alors que Fromont s'apprête à envoyer les meurtriers de Bégon au duc Garin, il en est empêché par Guillaume de Blanquefort qui veut d'abord en discuter avec ses parents (*Garin* 10203-10205) et qui délivre les prisonniers que Fromont voulait livrer à Garin (*Garin* 11346-11349). Fromont lui-même, alors qu'il était disposé à faire la paix quoi qu'il en coûtât avec Garin, envisage pendant un instant une solution des plus expéditives : profiter de la rencontre qui doit avoir lieu à la cour de Pépin pour faire assassiner les principaux représentants du lignage lorrain :

*Garin* 11723-11724 : Si ceux-là étaient mis en pièces et tués, nous n'aurions pas à faire grand cas des autres. [*Se cil estoient detranchié et ocis, / Le remenant priserions petit !*]

Il va de soi que le thème guerrier est bien plus présent dans nos chansons que les préoccupations liées à la paix, qui existent pourtant<sup>23</sup>. Dans l'esprit des héros épiques, il y a toutefois une hiérarchie dans les guerres : ainsi, Fromondin se refuse par sens de l'honneur à attaquer Gerbert aux prises avec les Sarrasins devant Cologne ; il conclut provisoirement la paix avec celui-ci, repoussant sa vengeance après la déroute escomptée des Sarrasins :

*Gerbert* 9881-9884, 9886 : [Fromondin] vous demande par moi de lui accorder une trêve. Dans la bataille, vous serez partenaires. Si vous parvenez à déconfire les Sarrasins (...), alors vous redeviendrez ennemis à mort. [*Par moi voz mande que trives li donnez. / En la bataille serez anbedui per. / Se Sarrasins desconfire poez, (...) / Puis reserez con anemi mortel.*]

Et ce n'est pas faute aux belligérants – si l'on excepte les conflits contre les Sarrasins – de disposer de moyens nombreux pour rétablir l'harmonie bouleversée par la guerre. Mais ce n'est là qu'un faux paradoxe.

---

<sup>23</sup> Dans *Anseÿs*, on relève plus de 70 fois le mot *guerre*, alors que *paix* se lit plus de 80 fois, ce qui ne correspond évidemment pas à la place que prennent l'une et l'autre dans le texte.

# Le faux paradoxe des voies de la paix : question de genre littéraire

Évoquons par acquit de conscience la démarche bien isolée – de ce fait, d'autant plus remarquable – du duc Hernaïs d'Orléans à l'attention du comte Hernaut de Gironville : alors que son frère Doon le Veneur vient d'être tué accidentellement, au moins sans aucune responsabilité du comte Fromondin, le duc tente de sauver la paix retrouvée si difficilement quelques années auparavant :

*Gerbert 8037-8039 : Mon frère est mort, on ne peut plus rien y faire ; je vous implore de fuir la guerre, car c'est une mauvaise et terrible chose que de la commencer. [Morz est mes frere, n'i a nul recovrier. / FUIEZ la guerre, je voz en voel proier, / Que molt est male et griez a commencier.]*

C'était compter sans la réaction de Mauvoisin trouvant son père Doon mort sur le plancher, sans les mauvais conseillers de Fromondin et la propre tendance du chef des Bordelais à la violence...

Pourtant, clergé, messagers, arbitrage royal, ce ne sont pas les moyens de parvenir à la paix qui manquent, bien au contraire, mais ils ont tous leurs limites. Nos chansons mettent en scène des auxiliaires de la paix plus ou moins efficaces, à commencer par le clergé ; ainsi, lorsque Pépin retient dans ses prisons les Bordelais après que le duel judiciaire de Bégon et d'Ysoré a tourné à la faveur des Loherains :

*Garin 6190-6196 : Moines et prêtres, tous les clerks de l'abbaye se rendent auprès du roi pour implorer le pardon et la grâce de Fromont. Après la fête de saint Denis, ermites et moines qui doivent assurer le service divin se rendent auprès du roi pour établir la paix. Grands et petits se jettent à ses pieds. [Moine et provoire, tuit li clerck del mostier / en vont au roi por la merci proier, / que de Fromont ait menaide et pitié. / Après la feste del baron saint Denis, / hermite et moine qui Deu doivent servir / en vont au roi por la pes establir. / Au pié li chieent li grant et li petit.]*

Ou encore lorsque le roi Pépin demande à Fromont de faire la paix avec Garin :

*Garin 5588-5590 : Vous auriez pu voir arriver là ces saintes personnes, plus d'un millier d'abbés et d'archevêques qui œuvrent à la paix, et avec succès, grâce à Dieu ! [La veïssiez cez boens homes venir, / et arcevesques et abez plus de mil, / qui la pes quierent ; si la font Dieu merci !]*

Mais le cas le plus net se trouve dans *Anseÿs*, où le pape lui-même envoie ses représentants en grand appareil pour tenter – en vain – d'empêcher un massacre entre Chrétiens :

*Anseÿs* 11387-11397 : La bataille était sur le point de commencer quand arrivèrent à bride abattue l'abbé de Cluny, de même que celui de Saint-Denis, l'archevêque Pantalès de Lyon, quatre archevêques et six évêques, trois cardinaux et dix ermites, tous en habits sacerdotaux ; il y avait aussi trois cents prêtres. Le Pape les avait envoyés pour séparer les marquis, si la chose était possible ; ils s'interposèrent sans tarder entre les deux armées en présence.

Un évêque, interrogé sur le but de la mission que le pape a confiée aux ecclésiastiques, répond :

*Anseÿs* 11425-11453<sup>24</sup> : Je ne vous le cacherai pas, nous venons de Rome, du Pape qui envoie ici une missive que je vais vous lire afin que vous entendiez ce qu'il commande (...). Et si vous faites ce que monseigneur le Pape vous prie de faire, de sorte que la paix soit solidement établie (...), il vous octroie vingt ans d'indulgence pour toute pénitence que vous auriez encourue pour tous les maux que vous avez faits au cours de votre vie (...). Agissez ainsi, au nom de Dieu, vous en serez récompensé.

La clergie, au jugement des barons, n'est bonne qu'à ramasser les cadavres pendant les trêves (*Anseÿs* 12111), à célébrer les funérailles et à donner l'extrême onction dans les marges de la bataille. Les raisons de cette impuissance sont multiples et assez faciles à deviner, les textes ne cachant en rien les faiblesses du clergé. Peut-être même faut-il voir un écho de la Querelle des Investitures (xi-xii<sup>e</sup> siècles) quand, sans penser à mal – à moins qu'il n'y ait là un bel exemple de cynisme du poète –, l'évêque de Senlis qui vient d'être délivré par Hervis des mains des brigands qui l'avaient lié aux arbres, le condamnant à mourir de faim, déclare :

*Hervis* 4352-4361 : Nobles clerks, seigneurs, de quelle terre êtes-vous originaires ? – Seigneur, répondit-il, je suis évêque de la cité de Senlis, voici, seigneur, l'abbé de Saint-Denis et voici l'abbé de Saint-Germain-des-Prés : nous pensions aller à Rome, parler au Pape et aux cardinaux ; nous voulions offrir à cette occasion une belle somme pour faire élire un évêque et deux abbés qui sont nos parents. [*Gentis clers, sire, de quel terre estes nez ? / – Sire, dist il, de France le regnei ; / Si suis eveques de Saint Liz la cité ; / De Saint Deniz, sire, vez ci l'abbé, / Et vés ci l'abbe de Saint Germain es prez : / Tot droit de Mes cuidiens [a] Rome aler, / A l'apostole, a cherdenal parler ; / Mout grant avoir i volienz presenter, / Por .i. esveque eslire, et .ii. abez, / Sire, qui sont li nostre amis charnez.*]

Peut-on mieux définir la simonie ? A la fin de la chanson, le duc Hervis, dans les manuscrits *NT*, se lance dans une diatribe contre le clergé qui vit « *a grant aise* » sans participer en rien à la défense du royaume ; il entend y mettre bon ordre, et, au grand dam de l'évêque de Senlis, mener au combat avec les chevaliers les « *gras moines (...)* / *Et les chenoines et prestes et abez* » (*Hervis*, Annexe XXIV, 1210-1230).

---

<sup>24</sup> Voir encore *Anseÿs* 12363-12386.

Outre l'accusation voilée à son encontre d'avoir profité de la maladie du roi pour ruiner les finances du royaume à son profit, on n'en finirait pas de dresser le portrait d'un clergé déconsidéré, que ce soit l'archevêque de Reims donné comme avare (*Hervis*, Annexe XXIV, 771-775, 791-792, *Garin* 71-75, 89-98, contredit, il est vrai par l'abbé de Cluny, *Hervis*, Annexe XXIV, 788-90, *Garin* 99-106) et comme menteur/manipulateur (faisant, pour complaire au roi Pépin, jurer par deux moines à sa solde que Garin et Blanche fleur sont parents et ne peuvent s'épouser, laissant ainsi le champ libre au roi secrètement amoureux de la jeune fille) ; les moines, quant à eux, jouissent dans *Anseÿs* d'une réputation exécrationnelle, si l'on en croit le poète :

*Anseÿs* 15220-15225 : Les moines boivent à qui mieux mieux des meilleures boissons que Dieu a créées ; ils mangent du pain blanc comme neige et toutes sortes de viandes pareillement, au point qu'ils ont les ventres si durs et si remplis que c'est tout juste s'ils n'éclatent pas ! [*Li monie boivent a force et a estri / Des millors boires que Diex a establi ; / Le pain mangüent ausi blanc com gresi, / De toutes cars mangüent autresi, / Tant que lor ventre sont si roit et farsi / Que por .i. poi qu'il ne crievent par mi !*]

Il convient de remarquer que les prélats, apparemment toujours d'origine aristocratique, sont souvent partie prenante dans les guerres privées qui affectent leur lignage et déstabilisent le royaume ; ainsi, l'évêque Lancelin, déjà rencontré plus haut, est-il frère de Fromont, et il est de ceux qui donnent le coup fatal à Garin dans la chapelle de Génivaux (*Garin* 16084) ; l'abbé de Saint-Germain-des-Prés est cousin germain de Fromont (*Garin* 5430) ; l'abbé de Saint-Denis est, quant à lui, parent de Bérenger de Boulogne et le défend à la cour en son absence, même si c'est pour prêcher la paix, ce qu'il fait cependant sur un ton menaçant, tout en rappelant au roi ses devoirs d'arbitre :

*Anseÿs* 13776-13780, 13784-13788, 13792-13804 : Alors l'abbé de Saint-Denis prit la parole ; c'était un bon connaisseur des lois et des coutumes, et il était parent de Bérenger le Gris : « Sire, fait-il, soyez-en persuadé, Bauche n'est ni un pauvre ni un homme de rien (...). Avant qu'ils soient chassés et mis en fuite ou réduits à rien, comme tu dis, ils auront rassemblé deux cent mille hommes en armes : il n'y a pas un homme en France qui, s'il les voyait arriver à bride abattue, n'en pâlisserait de frayeur (...). Avant qu'ils soient matés et vaincus, tout le pays en sera mis à mal, mainte ville détruite par le feu, maint bon château pris, et maint homme de valeur mis en pièces et tué, mainte église brûlée ainsi que mainte belle image du Christ, maint jeune enfant orphelin de son père et maintes dames privées de leurs maris. Mais agis plutôt comme il convient et écarte-toi du mal ; en tant que roi puissant, force les ennemis mortels à trouver un accord, cela vaudra mieux pour la terre et le pays, le roi de Paradis t'en saura gré, car c'est grande charité que d'accorder des ennemis déclarés.

Il n'est pas jusqu'à l'abbé Liétri de Saint-Amand, un membre du lignage lorrain qu'affectionne le poète, qui ne soit saisi d'une violente colère quand il apprend le

meurtre de son oncle Bégon et qui ne menace de se défroquer pour venger son parent (*Garin* 10234-10244), nous montrant ainsi à quel point le haut clergé conserve des réflexes aristocratiques.

Ce n'est donc pas dans la clergie que l'on peut espérer trouver les meilleures voies de la paix<sup>25</sup>, d'autant plus que l'Histoire a montré que les efforts de la Papauté contre les guerres entre Chrétiens, ou au moins contre l'usage des arbalètes, par exemple, sont restés lettres mortes<sup>26</sup>.

Qu'en sera-t-il des messagers<sup>27</sup> ? Nos chansons les présentent occasionnellement avec l'accessoire afférant à leur fonction, le rameau d'olivier<sup>28</sup> :

*Anseÿs* 10415-10416 : Chacun d'eux portait un petit rameau d'olivier qui signifie trêve et paix des deux côtés. [*Cascuns portoït .i. petit rain d'olive / Ki trive et pais de .ii. pars senefie.*]

*La Vengeance Fromondin* 3750-3752 : Sans tarder il lui fit quitter ses armes, lui fit préparer un rameau d'olivier et le lui mit en la main. [*Tantost li fist ses armes despoillier, / .i. rain d'olive li fist apareillier, / El poing li mist.*]

Dans la *Prose d'Anseÿs* de David Aubert, on lit :

*Prose d'Anseÿs*, 20-84/86 (passage correspondant à *Anseÿs* 5724-5727) : Certes, mes seigneurs, un messenger ne doit subir ou entendre aucun outrage ; pour cette raison, ce sont là des messagers envoyés ici, j'en suis sûr, par Hervault qui leur a donné cette mission, il faut donc que nous lui donnions réponse selon ce qu'il nous fait savoir et nous demande. [*Certes, beausseigneurs, messagier ne doit ne mal avoir ne mal oÿr, et, pour tant, ceulx icy sont messagiers, et croy certainement que ilz sont icy envoiés de par Hervault, quy ceste charge leur a baillié, si luy couvient donner response selon la remoustrance et la demande qu'il nous fait.*]

Mais le ver est dans le fruit, puisque malgré des envolées sur le devoir qu'ont les barons en guerre de respecter les messagers, notamment dans *Anseÿs* (v. 10587-10595, d'interprétation délicate), la question se pose souvent de savoir comment l'ambassade sera traitée par celui à qui elle s'adresse<sup>29</sup>.

---

<sup>25</sup> Sauf peut-être dans *Anseÿs*, dans l'épisode du clerc Thulles et de son clerc Jorin, qui seuls parviennent à se réconcilier et, abandonnant leurs lignages respectifs, à poursuivre la guerre qu'ils n'ont pas su conclure ; mais c'est là, précisément, un épisode qui sort de la réalité pour flirter avec le merveilleux.

<sup>26</sup> Concile de Latran II, 1139 : *Les conciles œcuméniques*, p. 444-445.

<sup>27</sup> Sur les messagers, voir l'ouvrage de référence de Jean-Claude Vallecalle, 2006.

<sup>28</sup> Qui peut servir aussi dans des conflits familiaux bien moins graves qu'une véritable guerre, cf. *Hervis* 517 et 1842 ; et même comme sorte de bâton d'autorité, cf. *Mort Garin* 2599, 2659.

<sup>29</sup> Dans un cas, le messenger, accompagné pourtant par plusieurs membres du clergé, tue un chevalier lorsqu'il comprend que son ambassade n'aboutira pas (*Anseÿs* 11494, 11519-11521), ne respectant pas lui-même le contrat moral lié à celle-ci. On évoquera aussi dans cette perspective Guillaume de Monclin qui, constatant l'échec de la conciliation qu'il tentait devant le roi Pépin, tue un chevalier qui s'était interposé entre lui et Gerbert qu'il s'apprêtait à frapper (*Gerbert* 6749-6757).

En vérité, les messagers et leurs ambassades volontiers insolentes ne parviennent jamais à obtenir une paix véritable, mais seulement des trêves, qui ne sont que des paix très provisoires, utiles notamment pour enterrer les morts, récupérer les blessés après une bataille ou encore se donner le temps de préparer la bataille ou la guerre suivante. Une exception, mais c'est une petite paix à l'intérieur d'un conflit qui se poursuit : alors que Bégon s'apprête à « convertir » (nous laisserons au lecteur à imaginer ce que ce verbe peut bien vouloir dire dans le contexte d'une guerre sans merci) Odon de Grancey qui, en l'absence de son seigneur Aubery le Bourguignon, a soutenu Bernard du Naisil, alors que l'assaut va être donné, arrive devant Bégon l'épouse d'Odon, qui implore le pardon pour son époux au nom du cousinage qui la lie à Bégon et au duc Aubery ; elle obtient satisfaction, même si la chanson ne s'étend pas sur la fin de l'épisode (*Garin* 3736-3768). On doit enfin évoquer ici l'ambassade de saint Léger, chargé par Pépin de négocier la paix avec les Flamands : certes, elle n'est pas exempte de portée religieuse (« *Pax vobis* », déclare le saint en arrivant auprès du comte de Flandres, *Anseÿs* 19333), mais la paix n'est conclue qu'après la *quasi* destruction des armées comtales et royales.

Resterait donc, comme dernière voie de paix envisageable, l'arbitrage royal, qui constitue un des devoirs fondamentaux du roi, comme le rappelait à Pépin l'abbé de Saint-Denis. De même, la reine, lorsque Pépin hésite à secourir les trois cousins lorrains qui n'ont plus de soutien dans le royaume depuis la mort de leurs pères :

*Mort Garin* 1889-1894 : Mon Dieu, dit la reine, par ta pitié, qu'as-tu dit, légitime empereur ? C'est pour que tu fasses droit au pauvre homme contre le riche, et au petit contre le puissant, que Dieu t'a installé dans la fonction royale. Si tu agis ainsi, tu seras sauvé. [*Dex ! dit la dame, par la toie merci, / Droiz enpereres, que cè est que tu diz ? / Por ce t'ai Dex en cest ennour essis / Qu[e] tu justises du riche le mendis / Et que faiz droiz du riche le petiz. / Se tu ce faiz, don[t] sarés tu gariz.*]

Et c'est bien là le devoir du roi d'obliger ses vassaux à composer plutôt que de mettre son royaume à feu et à sang (ainsi, dans *Anseÿs* 16832-16833). Parmi les exemples de compositions envisagées pour obtenir la réconciliation et la paix, on retiendra ce que propose Fromont pour racheter le meurtre du duc Bégon :

*Mort Garin* 7-23<sup>30</sup> : Par cet accord, Fromont doit devenir mon vassal, lui et ses frères, ses parents et ses fils. Il doit me proposer tout son or, des autours et des mules, des fourrures de vair, de petit-gris et d'hermine, des lévriers, des chiens de chasse et des faucons de montagne, des cors et des épieux qu'il possède en abondance, ainsi que tous les biens mobiliers qui se trouvent sur sa terre, afin de ne pas être privé de son héritage ; il doit me jurer qu'il fera dire sept mille messes par des prêtres consacrés, de saints évêques et des reclus pourvus de bénéfices,

<sup>30</sup> Cette proposition est reprise dans la *Mort Garin* 201-215 ; dans la « Vulgate », elle correspond à *Garin* 10836-10840 et 11292-11298 ; pour d'autres compositions, voir *Anseÿs* 11444-11449, 20187-20192.

afin que Dieu ait pitié de l'âme de mon frère. Il doit sortir pendant sept ans de son pays, sans chaussures, en chemise de pénitence, pieds nus comme un misérable, à moins qu'il puisse demeurer par rémission. S'il me tient cela, nous serons amis, ou sinon nous serons ennemis. [*Par cest acorde doit mes hons devenir, / Il et suis freres, sui paranz et sui fiz. / Trestot son or me doit matre en merciz : / Oitours et murs, varz et gris et hermins, / Viautres et chiens et faucons montardins, / Cors et espiez dont il est bien garniz, / Et tout son mouble quant que sor terre en gist. / Por qu'il ne soit chaciez en daserit, / .VII<sup>M</sup>. messes me doit Fromonz plevir, / Qu'il ferai dire es prestes beneiz, / Es sainz avesques et es reclus assis, / Que de l'arme mon frere ait Deu merci. / Issir an doit .vii. anz de son pais, / Dachauz, en lange, nu piez come tap[i]n], / Së il n'i puet demorer por merciz. / Se ce me fait, nos saronmes amis, / Ou se ce non, nos sarons enamis.]*

Ce n'est pas rien. Mais là encore, on retrouve les freins exposés précédemment, notamment la parenté qui unit Pépin et son épouse au lignage lorrain, ce qui fait que les Bordelais refusent de s'en remettre à son arbitrage, qu'ils jugent partial (d'où la bataille en Santerre, où le roi Pépin et les Lorrains sont défaits par les Bordelais et les Flamands qui en perpétuent le lignage). De plus, certains estiment qu'une mort ne peut se racheter que par le sang, et s'écartent ainsi du *Wergeld* des Lois Saliques, exigeant alors des conditions impossibles à remplir, notamment que le mort soit ramené à la vie préalablement à toute négociation<sup>31</sup>. En vérité, une composition ne saurait convenir aux chevaliers dignes de ce nom :

*Anseÿs 16576-16582 : Dès lors qu'un homme aspire et tend à accepter de l'argent dans une telle affaire, il ne vaut plus rien, on doit le fuir ! Il ressemble au lièvre qui a peur des gens. Personne ne doit tendre à donner son consentement à une telle proposition, sauf quelques misérables qui tiennent plus à l'argent qu'à leur parent. [Puis que li hom a avoir bee et tent / De tel affaire prendre por vengeance, / Recreans est, ne doit estre entre gent ! / Le lievre sanle ki s'en fuit por la gent, / Nus ne doit tendre a tel consentement / Se ce ne sunt aucune povre gent / Ki plus desirent avoir que le parent.]*

De toute façon, Pépin est un roi faible, que personne n'écoute, y compris dans sa propre demeure où il se trouve parfois dans des situations frisant le ridicule, incapable d'empêcher ses vassaux d'en venir aux mains lors d'une séance à la cour, obligé par exemple de sauter à pieds joints sur une table pour espérer se faire entendre (*Garin* 11839-11840), ou soutenu par la reine qui, de son côté, assomme les Bordelais qui essaient de se relever après avoir été frappés par Pépin et ses chevaliers (*Mort Garin* 2862-2866) : même si le roi Pépin parvient, à l'occasion, à rétablir le calme à la cour moyennant des menaces extrêmes (*Garin* 11937-11941),

<sup>31</sup> Ainsi, la réponse Gerbert aux propositions de paix de Fromont après le meurtre de Garin (*Mort Garin* 1467-1471, cf. encore 1534-1542, 1549-1550) ; de même, la réponse de Ludie à la composition proposée par Gerbert pour le meurtre de son frère Fromondin (*Anseÿs*, Annexe I, 257-258) ; ou l'attitude de Huon de Cambrai et de Gautier l'Orphelin, qui refusent les trêves proposées par Fromont (*Garin* 11972-11976) ; ou enfin la réponse de Bernier aux réparations que lui offre Raoul qui vient de le frapper (*La Vengeance Fromondin* 5932-5934).



imagine-t-on une telle scène à la cour de Charlemagne ? Cette réflexion qui nous vient à l'esprit devait aussi germer dans l'esprit des auditeurs médiévaux, tant il est vrai, comme l'a montré Florence Goyet, que nos chansons ont vraisemblablement contribué alors au développement d'une pensée « sans concepts » permettant aux hommes de cette époque de réfléchir sans le savoir explicitement sur la société féodale<sup>32</sup>.

En fait d'arbitrage, après la mort de Bégon et surtout de Garin, la posture royale ressemble plutôt à un dilemme cornélien : ou bien le roi soutient ses jeunes parents lorrains contre les Bordelais et il perd le service d'un des plus puissants lignages du royaume, ou bien il abandonne les « *petis orfenins* », qui seront mis en pièces par les Bordelais, et il trahit son propre lignage. C'est à ce dernier choix qu'il est enclin à se tenir (Pour complaire à trois chevaliers, je n'ai pas envie de perdre le service que me feraient vingt mille [*Por .iii. escuz n'en vuïel perdre .xx. mil !*], *Mort Garin* 1888) quand la reine lui fait la remontrance citée précédemment sur ses devoirs de roi.

Dernier frein non négligeable à l'obtention d'une paix durable, le manque de loyauté d'un des belligérants, 'spécialité' du lignage bordelais<sup>33</sup>. De toute façon, ce que les grands seigneurs attendaient du roi, ou consentaient à prendre en compte, n'avait guère pour eux force de loi<sup>34</sup>.

## Conclusion

Par définition, une geste s'attache aux exploits d'une lignée ; la paix n'est donc pas la préoccupation majeure des poètes épiques ; elle ne leur offre de toute façon pas les mêmes possibilités narratives et lyriques que les affrontements, joutes chevaleresques et autres chevauchées endiablées<sup>35</sup>, ni même la possibilité de dresser des tableaux aussi saisissants que ceux des malheurs de la guerre :

*Mort Garin* 703-711 : Là où auparavant se trouvaient les bourgs et les chaumières, là croissent désormais les buissons et les mauvaises herbes, ainsi que les forêts et les grands bois feuillus dans lesquels on pourrait prendre le cerf ou le renard ; il n'y a plus de maison, aucun moulin n'y tourne, aucun coq n'y chante, aucun chien n'y aboie. Plus de clercs, de prêtres officiants, de messes chantées ni de service de Dieu : sur les autels, on peut cueillir de l'herbe. [*Lai ou ainz furent li borz et li*

---

<sup>32</sup> Goyet, 2006.

<sup>33</sup> *Ansej's* 2424-2525, 10530-10535, 20682-20686, 21855-21856 ; on comprend dès lors que Gerbert se montre méfiant lorsqu'on lui propose de faire la paix, même s'il tient à ne pas endosser le rôle blâmable de celui qui refuse la paix (*La Vengeance Fromandin* 5350-5360).

<sup>34</sup> Lot / Fawtier, 1958, livre IV, p. 298 : « Le monde féodal n'admet qu'un tribunal d'arbitrage, dont les décisions sont un compromis plus ou moins boiteux entre les prétentions des parties en litige. (...) Il ne faut pas blesser l'honneur d'un noble, et pour cela la condamnation doit revêtir l'aspect d'une transaction. »

<sup>35</sup> Dans la paix, rien qui puisse être introduit par la formule épique *La veïssiez*, par exemple.

*maigniz, / Lai croissent or boissons et li jardins, / Et les forez et li granz bois foilliz, / Ou en prandrai le cert et le guerpil ; / N'i remaist chambre nē i torne molins, / N'i chante cous, n'i abaie matins. / Il n'i ot clers ne prestres reveti, / Masse chantee, ne Dex n'i fu serviz : / Sor les auter puet on l'erbe coillir.]*

De manière tout à fait emblématique, après plus de 9500 vers consacrés notamment aux luttes de Charles Martel contre les Sarrasins, à l'expédition des jeunes chevaliers de Pépin en Maurienne, ainsi qu'aux premiers affrontements entre les Loherains et les Bordelais, la chanson de *Garin* parvient à une paix apparemment solide :

*Garin* 9548-9549 : La paix dura sept ans et demi pendant lesquels il n'y eut ni débat ni combat. [*La pes dura .vii. anz et un demi / q'entr'ax nen ot ne tançon nē estrif.*]

On n'obtiendra rien de plus que ces deux vers pour évoquer cette paix de sept ans et demi... De même, dans *Gerbert*, deux vers évoquent trois années et demie de paix (v. 11609-11610) ; tout au plus, dans *Anseÿs*, cinquante-quatre vers suffiront à couvrir entre dix et quatorze années de la vie de Bauche le Cors (v. 19348-19401). On ne se fiera pas aux développements narratifs consacrés aux fêtes de Pentecôte qui suivent la victoire sur les Sarrasins de Tarascon : pour longs qu'ils soient, ces développements, qui incluent l'épisode du crâne de Fromont, ont essentiellement pour fonction de contextualiser la reprise inévitable de la guerre (*Gerbert* 12682-13019).

D'un autre point de vue, nos chansons constituent une sorte de défouloirs cathartiques mettant en scène dans un passé carolingien largement fantasmé les guerres privées des grands lignages avec d'autant plus de complaisance que, dans le réel, la monarchie capétienne s'efforçait avec un succès grandissant de les interdire : que l'on songe aux conflits qui opposèrent longtemps Louis vi à Thierry du Puiset ou Thomas de Marle, conflits dont le roi finit par sortir victorieux.

Enfin, un roi sage, comme l'était Louis ix, n'avait pas exactement les mêmes valeurs que les seigneurs de son royaume, ou mieux, il les hiérarchisait différemment. Ainsi, critiqué par les barons de son conseil pour la paix qu'il fit en 1258 avec Henri iii d'Angleterre concernant plusieurs provinces, dont la Gascogne qu'il cédait trop facilement, pensaient ses vassaux, moyennant hommage du roi d'Angleterre, il avait néanmoins fait prévaloir la nécessité de garantir la paix de la famille (il est beau-frère d'Henri, leurs enfants respectifs sont cousins germains) et, probablement, aussi voulu éviter un conflit forcément coûteux en vies chrétiennes, plus utilement employables dans de futures croisades. De plus, il avait joué finement, comme finit par s'en apercevoir Joinville, puisqu'il obtenait l'hommage sur une terre, certes conquise – incidemment enjeu premier de notre *Geste* –, mais dont plus personne

ne pouvait prouver, au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, qu'elle appartenait sans conteste au royaume de France<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> Joinville, éd. Monfrin, 1995, § 65, p. 32-33, 678, p. 338-39 ; ainsi que *La Vengeance Fromondin*, p. 88, et Chaplais, 1955, p. 121-137.

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Anseÿs de Gascogne*, éd. Jean-Charles Herbin et Annie Triaud, 3 vol., Paris, Champion, coll. « Les Classiques français du Moyen Âge, n° 184-186 », 2018.

Aubert David, *Prose d'Anseÿs de Gascogne*, éd. Jean-Charles Herbin, Justine Dockx et Annie Triaud, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes 2022.

*Chanson de Roland*, éd. Cesare Segre, Droz, Genève, coll. « Textes littéraires français, n° 368, 2 », 2003.

Chaplais Pierre, « Le Traité de Paris et l'inféodation de la Gascogne allodiale », dans *Le Moyen Âge*, n° 61, 1955, p. 121-137.

*Les conciles œcuméniques – Les Décrets*, éd. Giuseppe Alberigo, tome I, Paris, CERF, 1994.

Dalens-Marekovic Delphine, « Faide et justice royale dans la *Vengeance Fromondin* », dans Bernard Ribémont (dir.), *Crimes et châtiments dans la chanson de geste*, Paris, Klincksieck, 2008, p. 139-154.

*Garin le Loherenc*, éd. Anne Iker-Gittleman, Paris, 3 vol., Champion, coll. « Les Classiques français du Moyen Âge, n° 117-119 », 1996-1997.

*Gerbert de Mez*, éd. Pauline Taylor, Namur / Louvain / Lille, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Namur, 1952.

Goyet Florence, *Penser sans concepts : fonction de l'épopée guerrière*, Paris, Champion, 2006.

Herbin Jean-Charles, « Quand la fiction venge de l'Histoire : Gérin roi de Cologne et frère Guérin de Senlis », dans Marie Delcourte, Marc Galochet, Fabrice Guizard et Emmanuelle Santinelli-Foltz (dir.), *Environnement, Territoires et Sociétés – Études interdisciplinaires offertes à Corinne Beck*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2021.

Herbin Jean-Charles, « La *Geste des Loherains* et les annales carolingiennes », dans *Le Moyen Age*, n°122, 2016, p. 537-565.

Herbin Jean-Charles, « *Garin le Loherain*, une 'machine infernale' », dans Bernard Ribémont (dir.), *Crimes et châtiments dans la chanson de geste*, Paris, Klincksieck, 2008, p. 103-137.

Herbin Jean-Charles, « Sarrasins et Chrétiens dans la *Geste des Loherains* », dans *La Chrétienté au péril sarrasin*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, coll. « Senefiance, n° 46 », 2000, p. 51-76.

*Hervis de Més*, éd. Jean-Charles Herbin, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français, n° 414 », 1992.

Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. Jacques Monfrin, Paris, Classiques Garnier, 1995.

Lot Ferdinand et Fawtier Robert, *Histoires des Institutions françaises au Moyen Âge*, tome 2, Institutions royales, Livre IV, Paris, P.U.F., 1958.

*La Mort Garin le Loherain*, éd. Jean-Charles Herbin, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français, n° 662 », 2023.

Payen Jean-Charles, « Une poétique du génocide joyeux : devoir de violence et plaisir de tuer dans la *Chanson de Roland* », dans *Olifant*, n° 6, 1979, p. 226-236.

Suard François (dir.), *La Geste des Lorrains – Présentation*, Nanterre, Centre de Recherche des Littératures, coll. « Littérales, n° 10 », 1992.

Vallecalle Jean-Claude, *Messages et ambassades dans l'épopée française médiévale. L'illusion du dialogue*, Paris, Champion, coll. « Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge, n° 82 », 2006.

*La Vengeance Fromondin*, éd. Jean-Charles Herbin, Paris, Société des Anciens Textes Français, 2005.

*Yonnet de Metz*, éd. Jean-Charles Herbin, Paris, Société des Anciens Textes Français, 2011.

## PLAN

---

- [La guerre : une occupation aristocratique parmi d'autres](#)
- [Différents types de guerre, différents moyens d'en sortir](#)
- [Le faux paradoxe des voies de la paix : question de genre littéraire](#)
- [Conclusion](#)

## AUTEUR

---

Jean-Charles Herbin

[Voir ses autres contributions](#)

jean-charles.herbin@wanadoo.fr, Université Polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes)